
SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 113. — Quarante-Heures, 113.

Partie non officielle : CAUSERIE DE LA SEMAINE : A propos des indulgences, 114.—LITURGIE ET DISCIPLINE: Prières après la messe—Oraison *Pro Pace*, 117
 CHRONIQUE DIOCÉSAINE, 118.— REVUE DU MONDE CATHOLIQUE : France, 119 ; Allemagne, 119 ; Etats-Unis, 120 ; Uruguay, 120 ; Indes, 120 ; Japon, 121 ; Indo-Chine, 121. — A TRAVERS LES DIOCÈSES : Saint-Boniface, 121 ; Edmonton, 122 ; Régina, 122. — VARIÉTÉS : Testament d'un aviateur canadien, 123.—LES LIVRES : 124.

Bulletin social : DOCTRINE : Une faillite, 125 ; " Le devoir des terriens," 126 ; Pourquoi nous sommes contre les " vues," 128.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 28 octobre.—XXII ap. Pent. et 5 oct. SS. SIMON ET JUDE, apôtres. *dbl. 2 cl.*
 Lundi, 29. — De la fête.
 Mardi, 30. — De la fête.
 Mercredi, 31. — Vigile de la Toussaint.
 Jeudi, 1 novembre. — TOUSSAINT.
 Vendredi, 2. — COMMÉMORATION DES MORTS.
 Samedi, 3. — Le l'octave.
 Dimanche, 4. — XXIII ap. Pent. et 1 nov. Du dim.

QUARANTE-HEURES

28 octobre, St-Ferréol ; Beaumont. — 30, SS. de la Charité (Québec). — 1 novembre, Hôpital St-François d'Assise.— 3, Frères de Ste-Marie. — 4, Charlebourg ; N.-D. de Jacques-Cartier.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

A PROPOS DES INDULGENCES

Un excellent ami de l'Ouest, qui suit toutes nos publications, nous écrit pour nous soumettre le cas assez curieux d'un compatriote de ses amis.

Ce compatriote, qui se dit bon catholique, a déclaré récemment à notre ami qu'il ne peut accepter l'idée d'indulgences accordées par le Pape pour certaines bonnes œuvres, du moins tel que cela se pratique dans l'Église catholique.

Voici, du reste, comment le correspondant de notre ami exprime ses doutes :

“ En ce qui concerne les indulgences, je crois que des “ mérites ” peuvent être accordés pour certaines bonnes œuvres ou prières, etc. ; mais j'avoue que je n'aime pas la manière dont elles sont distribuées ou plutôt accordées, puisque le Pape n'a pas le pouvoir surnaturel ; et quoique je veuille me soumettre volontiers à ce qui concerne l'Église sur la terre, j'ai peine à croire qu'il a le pouvoir d'accorder une exacte mesure d'indulgences pour une invocation ou pour une certaine oraison formulatoire, et que, pour une presque semblable, il accorde deux ou cinq fois plus de mérites. Je veux dire par cela que j'aime mieux croire qu'une juste mesure de mérites pour œuvres et prières, etc., ne peut être déterminée que par un pouvoir surnaturel : Dieu.”

Et l'ami de ce correspondant nous demande de faire un peu de lumière dans le doute obscur de son ami.

Commençons par le commencement.

Toute bonne action d'un homme en état de grâce porte avec elle deux choses, le mérite et la satisfaction ou l'expiation. Le mérite est exclusivement personnel et ne se communique pas ; la satisfaction, ou l'expiation peut très bien être appliquée

à une autre personne. Cela se voit dans l'ordre naturel : ainsi un homme innocent qui paye l'amende pour un autre qui est condamné, satisfait aux exigences de la loi civile et expie pour l'ami qu'il veut protéger. Il garde, cependant, tout le mérite de son acte de générosité.

Cette distinction préliminaire est importante dans la question qui nous occupe ; et si le correspondant embarrassé de notre ami de l'Ouest l'avait faite, il n'aurait jamais parlé, dans sa lettre, des " mérites " qui sont accordés par le Pape avec les indulgences.

Le Pape n'accorde pas de mérites aux fidèles, quand il applique des indulgences à une bonne œuvre ou à une formule de prières ; il remet aux fidèles toute la peine temporelle ou une partie de la peine temporelle due à leurs péchés pardonnés. On sait, en effet, que le sacrement de pénitence remet les péchés et la peine éternelle due aux péchés mortels ; mais non la peine temporelle, que doit subir le pécheur, même pardonné au tribunal de la pénitence. Or, l'indulgence n'est rien autre chose que la remise, en tout ou en partie, par l'Église, de cette peine temporelle.

Comment s'opère cet acte de maternelle indulgence de la sainte Église à l'égard des fidèles, voilà ce qui paraît scandaliser le correspondant de notre ami de l'Ouest.

Rien de plus simple, pourtant. Le Pape, qui a juridiction suprême sur toutes les choses qui touchent au salut des âmes, en vertu de cette parole de Jésus-Christ : " Je te donnerai les clefs du royaume des cieux ; tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel ", possède le plein pouvoir *surnaturel* de puiser, dans le trésor des satisfactions infinies de Jésus-Christ et des satisfactions surabondantes de la sainte Vierge et de tous les Saints, ce qu'il désire, en bon père, accorder aux fidèles de rémission temporelle due à leurs fautes. L'indulgence plénière est la rémission de toute la peine temporelle due au péché ; l'indulgence partielle, comme le mot l'indique, est la rémission d'une partie seulement de cette peine.

Quant à la mesure de la rémission partielle, indulgence de trois cents jours, de cinq cents jours, etc., laquelle paraît encore

scandaliser le correspondant de notre ami de l'Ouest, la chose est facile à comprendre. Comme il s'agit, ici, de la justice divine, à laquelle l'Église ne prétend pas substituer la sienne, l'Église accorde la rémission partielle de la peine temporelle due au péché dans une proportion à peu près équivalente à la rémission indulgente qu'elle faisait de la pénitence publique, d'une durée plus ou moins longue, qu'elle imposait aux pécheurs publics dans les âges de grande foi. Il ne s'agit pas évidemment, ici, d'une précision mathématique, ce qui serait ridicule ; mais d'une proportion relative, ou à peu près équivalente.

Nous sommes bien étonné de voir le correspondant de notre ami de l'Ouest se scandaliser de ce que le Pape accorde la rémission, totale ou partielle, de la peine temporelle due au péché, lorsque non seulement le Pape, mais tous les prêtres ont le pouvoir, beaucoup plus grand, de remettre le péché mortel lui-même avec la peine éternelle qui lui est due, selon la parole de Jésus-Christ à ses Apôtres et à leurs successeurs : " Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez ; ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez." Qui peut plus peut moins, disent la philosophie et le bon sens. Et si les simples prêtres n'accordent pas d'indulgences, c'est parce que la concession d'indulgences est essentiellement un acte de juridiction, qui n'appartient qu'à ceux qui ont reçu mission de gouverner l'Église, le Pape et les Évêques.

Le pouvoir du Pape d'accorder des indulgences est donc bien un pouvoir indiscutablement surnaturel, puisqu'il est une application du pouvoir des clefs, lequel ouvre, sur la terre comme au ciel, le trésor inépuisable des richesses de la Rédemption et des richesses, plus limitées, mais encore bien précieuses, des satisfactions surabondantes de la Sainte Vierge et de tous les Saints.

Laissez donc notre sainte Mère l'Église, cher correspondant de notre ami de l'Ouest, vous aider à gagner le ciel en vous appliquant, avec une indulgence digne d'une bonne mère, les satisfactions, les expiations de Notre-Seigneur et de ses Saints. N'est-ce pas là une admirable mise en pratique du dogme de la Communion des Saints ?

A. H.

LITURGIE ET DISCIPLINE

PRIÈRES APRÈS LA MESSE — ORAISON "PRO PACE"

Q.—1o Y a-t-il un décret qui autorise à réciter les prières après les messes basses avec le calice à la main ?

L'Ami du Clergé répond (en sept. 1913), qu'il n'y a ni décret qui autorise, ni décret qui défende d'avoir le calice à la main, quand on récite les prières de Léon XIII après les messes basses, et qu'on est libre de suivre l'une ou l'autre pratique (l'Ami du Clergé, 1913, page 736.)

Depuis cette date y a-t-il eu un décret ou réponse de Congrégations romaines à ce propos ?

2o Au salut du Saint Sacrement, quelques prêtres chantent l'oraison *Pro Pace* immédiatement après l'oraison du Saint-Sacrement, d'autres après *Deus refugium*, d'autres enfin ne la chantent que le dimanche, l'omettant aux saluts moins solennels, *v. g.* premier vendredi, mois du Rosaire.

Quand devons-nous la chanter et quelle place doit-elle occuper ?

R.—1o Nous avons parcouru tous les volumes des *Acta Apostolicae Sedis* et nous n'avons trouvé aucun décret qui puisse jeter quelque lumière sur cette question.

Voici d'après Wuest, la manière de réciter les prières de Léon XIII : " Ces prières doivent être récitées les mains jointes, ou en tenant le livre ou le carton, parce que telle est la manière de réciter des prières prescrites par les rubriques. Le prêtre est libre cependant, sa messe terminée, de faire une inclination à la croix de l'autel, avant de descendre réciter les prières prescrites ; pour faire cette récitation, il peut s'agenouiller sur le pallier ou sur le premier degré de l'autel (S. C. R. 3637 ad VIII)."

2o Dans la Lettre Pastorale que NN. SS. les Archevêques et Evêques des Provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa, envoyaient à leur clergé et à leurs fidèles le 23 septembre 1914, sur les devoirs des catholiques dans la guerre actuelle, se trouve la prescription suivante :

" Jusqu'à la fin de la guerre, on dira à la messe, quand les rubriques le permettront, et l'on chantera au salut du Très Saint Sacrement l'oraison *Pro Pace*."

La Lettre Pastorale ne dit pas clairement à quels saluts on chantera cette oraison pour la Paix; aussi, dès octobre 1914, y eut-il diverses manières d'agir à ce propos : les uns la chantaient aux saluts du mois du Rosaire, les autres l'omettaient. Une interprétation officielle seule pouvait trancher la difficulté. Pour en

avoir le cœur net, un aumônier d'une communauté de Québec posa la question à Son Éminence le Cardinal Bégin. Son Éminence lui répondit que son intention était que l'on dise cette oraison à tous les saluts.

La place que doit occuper l'oraison *Pro Pace* est clairement indiquée dans la circulaire No 84 de Son Éminence le Cardinal Bégin, et dans la circulaire No 85, de Sa Grandeur Mgr Roy : l'oraison *Pro Pace* doit se dire immédiatement avant celle du Pape, par conséquent après celle de la sainte Vierge.

CHRONIQUE DIOCÉSAIN

Consécration au Sacré-Cœur. — A la suite d'une retraite prêchée par les RR. Pères Simard et De Nolf, C. SS. R., la paroisse de St-Magloire de Bellechasse vient de se consacrer au Sacré-Cœur de Jésus. Dès le 5 juin dernier, le conseil municipal de la paroisse, dans une séance régulière, avait décidé de faire, en temps opportun, ce grand acte de soumission envers le divin Cœur.

La retraite s'est ouverte le 7 octobre et s'est terminée le 14. C'est pendant cette semaine de grâces et de bénédictions qu'ont eu lieu les grandes démonstrations religieuses.

Jeudi, le 11 octobre, à trois heures de l'après-midi, en présence du Saint-Sacrement exposé, M. le maire J.-L. Tanguay a lu au nom de tous les paroissiens l'acte de consécration au Sacré-Cœur. Le lendemain, à l'heure de l'angélus du midi, c'était le tour de chaque père de famille à faire cette consécration à son foyer. Dimanche après-midi, la retraite s'est clôturée par la bénédiction d'un monument du Sacré-Cœur élevé sur la place de l'église, et don généreux de M. le maire Tanguay. C'est M. l'abbé A. Proulx, curé de la paroisse, qui a béni ce monument.

A Kamouraska. — Sa Grandeur Mgr Roy est parti samedi après-midi, le 20 octobre, pour Kamouraska. Sa Grandeur est allée y faire la visite pastorale et y donner la confirmation. M. l'abbé Placide Gagnon accompagnait Mgr Roy.

Bénédiction d'une cloche. — Dimanche après-midi, le 21 octobre, dans l'église du Pont-Rouge, Mgr T.-G. Rouleau, principal de l'école normale Laval, a béni une cloche pour le collège de cette paroisse. Le sermon de circonstance a été donné par le R. P. Rigaud, missionnaire du Sacré-Cœur.

Aux Prières. — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme de Mme Jos. Martel, née Eugénie Dussault, inhumée à Loretteville, le 22 octobre. La défunte était la mère de M. l'abbé Ernest Martel, récemment élevé à la prêtrise.

REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

FRANCE

A Péronne. — A Péronne, où les habitants commencent à revenir et à relever les maisons de leurs ruines, un nouveau curé doyen vient de s'installer, son prédécesseur étant prisonnier en Allemagne. De l'église, un beau monument du quinzième siècle, il ne reste que les murs. Les voûtes en pierre se sont effondrées dans les nefs et le chœur et les verrières des fenêtres sont anéanties. Les offices ont lieu à la chapelle des catéchismes qui était indépendante de l'église et qui n'a pas été détruite.

Notre-Dame d'Albert. — De la basilique d'Albert, si belle et si riche avant la guerre, dans son style romano-byzantin avec la parure de marbres, d'or, de mosaïques, de fines sculptures et de peintures qui la revêtaient, où les foules accouraient en pèlerinage et qui avait été l'œuvre de la vie du curé de cette ville, Mgr Godin, les canons allemands n'ont laissé que des ruines lamentables. En attendant la restauration, la salle du patronage est devenue la demeure provisoire de Notre-Dame de Brebières.

Où il gite. — Sans le savoir la maçonnerie "*Presse Associée*" montre que ses protégés sont des voleurs. Citons la :

" Depuis son installation en France, au XVIII^e siècle, le Grand-Orient n'a occupé que quatre immeubles, dont trois sont des anciens couvents désaffectés. Le premier siège, au XVIII^e siècle, fut rue du Pot-de-Fer (rue Bonaparte) dans l'ancien noviciat des Jésuites expulsés. Le deuxième fut rue du Vieux-Colombier, dans l'ancienne maison des Dames de la Miséricorde, vendue avec les biens nationaux. En 1866, le Grand-Orient se transporta 75, rue du Four-Saint-Germain, dans l'ancien couvent des Barnabites. L'immeuble fut supprimé par le percement de la rue de Rennes. C'est alors qu'il se transporta rue Cadet, où il est encore."

Combien cela est symbolique !

ALLEMAGNE

La question d'Alsace-Lorraine. — Au mois de juin, le chancelier est allé à Strasbourg pour faire pression sur le Landtag et en obtenir qu'il demandât le rattachement des deux provinces à l'empire allemand. Il

trouva les deux présidents pour servir sa politique, mais les membres du Parlement gardèrent toute leur indépendance, quittèrent en majorité la salle des séances, et aucune des deux assemblées ne consentit à voter dans le sens souhaité par le chancelier.

A la première Chambre, l'évêque de Strasbourg, Mgr Fritzen, et l'évêque de Metz, Mgr Benzler, allemands l'un et l'autre, ont déclaré que leur conscience ne leur permettait pas de demander au nom du peuple le rattachement de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne.

Le gouvernement allemand a une fois de plus tenté de tromper l'opinion universelle par une manœuvre. Au fond, il sait très bien quels sont les sentiments de l'Alsace, qui, après quarante-six ans d'occupation, reste réfractaire à l'empire prussienne.

ÉTATS-UNIS

Sacre de Mgr Crimont. — Le 25 juillet dernier, Mgr Crimont, S.-J., vicaire apostolique de l'Alaska, a reçu la consécration épiscopale dans la cathédrale S.-Jacques, à Seattle (Washington).

Congrès sauvage. — Le 28 juin, les Chippewas catholiques ont tenu à Red Lake un Congrès organisé par les Bénédictins.

Un orphelinat. — Henry Ford, le grand fabricant d'automobiles, construit un vaste orphelinat catholique à Détroit, sur un terrain d'une trentaine d'acres qu'il donne à l'établissement. Cet édifice pourra loger 550 enfants avec 50 religieuses.

Moyen original. — *L'Unique Film Corporation*, tel est le nom d'une société catholique américaine fondée dans le but de fabriquer et vendre des pellicules de cinémas d'inspiration catholique, destinées à répandre la vérité, à remettre au point des erreurs. Le premier scénario a été composé par Mgr Anderson, évêque auxiliaire de Boston, et le deuxième par Mgr Kelly, président de la *Church Extension Society*.

URUGUAY

L'œuvre maçonnique. — La commission chargée de reviser la constitution fédérale de l'Uruguay vient d'adopter une clause autorisant la séparation de l'Église et de l'État et la confiscation des biens de l'Église.

Évidemment les pays de l'Amérique du Sud font des progrès bien dignes du siècle de liberté... dans lequel nous vivons. L'Uruguay paiera cher un jour pour s'être laissé prendre dans les griffes de la maçonnerie.

INDES

État du catholicisme. — D'après les *Missions Catholiques* il y a dans l'Inde : un délégué apostolique, 10 archevêques, 32 évêques et 3 préfets

apostoliques. Le premier siège épiscopal, celui de Goa, fut fondé en 1533. Dans l'archidiocèse de Goa, il y a présentement 330,000 catholiques, 130 églises, 351 chapelles et 102 paroisses. L'archidiocèse de Columbe, dans l'île de Ceylan, compte une population catholique de 259,726 âmes.

C'est saint François Xavier qui prêcha le premier la foi dans cette île en 1544. L'évangélisation de l'Inde est confiée à douze Ordres religieux et Instituts de Missionnaires. Il y a en outre des représentants de douze Instituts de Frères pour l'instruction. Il y a des religieuses de 63 institutions différentes toutes adonnées à l'instruction des enfants, des dames, et à toutes les œuvres de charité.

Dans l'Inde il se publie 69 journaux catholiques en 14 langues. Il y a 26 séminaires : 15 institutions pour la formation des Frères et des Catéchistes ; 14 grands collèges affiliés à l'université ; environ 80 orphelinats pour garçons et 117 pour filles.

JAPON

Contre les écoles catholiques.—Par une loi votée au parlement japonais, voilà que l'on sécularise toutes les écoles, les écoles privées comme les autres. C'est là un rude coup porté aux écoles catholiques où l'enseignement religieux va se trouver interdit.

Cet événement, à cause de la guerre, passe inaperçu. Il marque quand même une importante étape de la progression maçonnique et païenne et il est l'indice d'une nouvelle persécution contre le catholicisme là-bas.

INDO-CHINE

Remplaçants. — Quatre-vingt-quatorze prêtres annamites ont remplacé, dans le diocèse de Saïgon, les missionnaires français appelés au front, en France, par la guerre.

A TRAVERS LES DIOCÈSES

Saint-Boniface. — C'est une règle de salutaire discipline dont l'Église catholique se fait une règle, de faire desservir autant que possible chaque groupe de population dans sa langue.

Depuis plusieurs années, un prêtre parlant le flamand est attaché au service de la cathédrale de St-Boniface, pour les Belges. Ceux-ci ont une messe spéciale, avec sermon en flamand, chaque dimanche.

Afin de donner suite à un projet formé par le regretté Mgr Langevin, Mgr Béliveau a permis aux Belges d'organiser une paroisse et de construire une église, sous la direction de leur desservant, M. l'abbé Evrard Kwakman. L'église est déjà debout et l'on espère qu'elle sera terminée dès le mois prochain.

— Aidé par les contributions de ses fidèles, Mgr Budka a acheté un vaste hôtel placé à l'angle des rues Tissot et Lafèche, à proximité du collège des Jésuites et de l'école Provencher. Il a donné à la nouvelle institution le nom du vaillant métropolitain de Lemberg, nom qui éveille tant d'échos dans les cœurs ruthènes. Déjà une trentaine d'élèves y ont fait leur entrée. Les uns suivent, comme externes, les cours au collège et les autres vont à l'école Provencher. En même temps qu'ils feront des études classiques ou préparatoires à l'enseignement, ces élèves auront l'avantage d'étudier leur propre langue au sein de la nouvelle institution.

Edmonton. — Le 12 septembre dernier, avait lieu, à Edmonton, l'inauguration solennelle du scolasticat des Oblats de l'Ouest canadien.

Cette maison est destinée à la formation des futurs missionnaires des quatre provinces de l'Ouest et des quatre vicariats apostoliques de l'Athabaska, du Mackenzie, du Keewatin et du Yukon. Ces quatre vicariats sont exclusivement desservis par les Oblats.

Le R. P. Mézer, depuis de longues années curé de la cathédrale de Saint-Albert, a été nommé supérieur de la nouvelle institution. Les autres membres du personnel sont les RR. PP. Blanchin, Lacoste, Hétu, Salles et Schnerch, O.M.I. Ce scolasticat sera alimenté principalement par les Juniorats de Saint-Boniface et d'Edmonton. L'œuvre débute avec dix-neuf scolastiques, dont la plupart ont déjà commencé leurs études philosophiques ou théologiques au scolasticat d'Ottawa. Nul doute que ce nombre sera bientôt doublé.

S. G. Mgr Legal, O.M.I., archevêque d'Edmonton, a fait l'ouverture solennelle du scolasticat, le 12 septembre, à l'issue de la retraite des scolastiques. NN. SS. Béliveau, archevêque de Saint-Boniface, Pascal, O.M.I., évêque de Prince-Albert, Grouard, O.M.I., vicaire apostolique de l'Athabaska, Breynat, O.M.I., vicaire apostolique du Keewatin, Bunoz, O.M.I., vicaire apostolique du Yukon et de Prince-Rupert, assistaient à la cérémonie.

Le R. P. Mézer, O.M.I., supérieur du scolasticat, est en même temps curé de la paroisse Saint-Joachim. Il est remplacé à Saint-Albert par le R. P. Lemarchand, O.M.I., ci-devant curé de Saint-Joachim.

Régina. — Il y a quelques semaines, S. G. Mgr Mathieu apportait à l'école industrielle de Lebreton une décoration posthume décernée au défunt Père Hugonard, O.M.I., par Sa Sainteté le pape Benoît XV. Cette décoration consiste en une médaille spécialement frappée pour commémorer les services rendus à la cause de l'éducation par le grand missionnaire. On sait que le Père Hugonard a consacré 45 ans de sa vie à l'évangélisation des Indiens de l'Ouest.

Il y a plus d'un an, Mgr Mathieu avait fait cette demande à Rome, désirant adoucir les dernières années du vieux missionnaire par ce témoignage officiel du chef de l'Église. Il espérait pouvoir lui présenter la médaille et le parchemin qui l'accompagne le premier janvier de cette

année, mais ceux-ci ne lui sont parvenus que tout récemment. Le R. P. Hugonard est mort en février dernier.

La médaille et le parchemin occuperont une place d'honneur dans le parloir de l'école de Lebret.

Le 2 septembre, S. G. Mgr Mathieu a béni la pierre angulaire du nouveau couvent de Gravelbourg, dirigé par les Sœurs de Jésus-Marie de Sillery. Ce nouveau couvent, qui coûtera \$100,000, pourra recevoir 150 pensionnaires et 200 externes. L'enseignement y sera bilingue.

VARIÉTÉS

TESTAMENT D'UN AVIATEUR CHRÉTIEN

Mgr de Gibergues, évêque de Valence, vient de perdre à la guerre un septième neveu : M. Anthelme de Gibergues. On a retrouvé dans ses papiers cette belle lettre d'adieu à ses parents :

" Si, les ailes brisées, un jour, dans le ciel bleu, je retombe sur la terre en retournant à Dieu, que ces lignes apportent à ma mère, à mon père, les pensées dernières, les désirs, les rêves suprêmes de leur fils tant aimé.

" Dès que l'avion mortellement blessé refusera tout travail, dès que l'accomplissement de ma mission sera impossible et ma tâche sur terre terminée, dès que la chute se précipitera, à quelques mètres à peine au-dessus du vacarme de la bataille, une paix infinie depuis longtemps attendue m'envahira, et je chanterai de toute mon âme : *Gloria in excelsis Deo* ! . . . Oh ! ces quelques secondes devant la souffrance et la mort, dont le monde a une telle horreur qu'il essayera de vous les cacher comme abominables, vous les bénissez avec moi : elles sont une faveur du Juge souverain.

" A mesure que mon corps frissonnant s'approchera du sol, mon âme remontera plus légère à des hauteurs inconnues, la séparation se fera victorieuse.

" Ce sera le *Magnificat* complet : la prière d'adoration au seul Dieu grand et miséricordieux, la prière d'action de grâces pour ce qui m'a été donné avec tant de largesse de tous côtés, la prière d'expiation plus pour ce que j'ai omis que pour ce que j'ai fait ; et puis l'appel suppliant qui ne peut pas ne pas être exaucé demandant la vie éternelle, la force et la consolation pour ceux que je laisserai, la miséricorde et la gloire pour la France bien-aimée, l'arrivée du règne de Dieu : *Adveniat regnum tuum* !

" Cette prière sera toute mêlée de vous, mes parents bien-aimés ; car je l'ai apprise de vous par vingt-huit années de parole et d'exemple.

" Elle sera douce et calme malgré les apparences ; elle respirera la confiance et la paix."

LES LIVRES

CARDINAL PERRAUD. *Mes relations personnelles avec les deux derniers papes Pie IX et Léon XIII*. — Souvenirs, notes et lettres du cardinal Perraud publiées et annotées par Mgr Gauthey, archevêque de Besançon. Paris (Pierre Téqui, 82, rue Bonaparte). Vol. in-12. Prix : 3 fr. 50. En vente à Québec chez Garneau, libraire.

Mgr Gauthey, archevêque de Besançon et exécuteur testamentaire du cardinal Perraud, vient de publier un ouvrage posthume de son éminent ami, intitulé : " Mes relations personnelles avec les deux derniers Papes, Pie IX et Léon XIII ". Ce sont des souvenirs, des notes, des lettres, des mémoires, du plus haut intérêt pour l'histoire contemporaine de l'Eglise de France et du diocèse d'Autun.

Ce volume n'est pas une histoire complète du cardinal ; il présente toutefois le principal de son existence et il retrace ce qui lui a tenu le plus au cœur : son amour pour l'Eglise et la papauté. Ces souvenirs vont de 1856 à 1903, Mgr Gauthey a, dans un chapitre complémentaire, poussé le récit jusqu'à la mort du cardinal (10 février 1906), en résumant ses relations avec Pie X ; l'éditeur, qui a si parfaitement connu et aimé l'auteur, y a ajouté des notes d'un vif intérêt. Il y a surtout ajouté une promesse qui remplira de joie les admirateurs du pieux évêque : celle de publier prochainement des extraits de ses " Méditations matinales " pendant cinquante ans.

M. RAOUL DE GUNTZ. *L'Eglise de France et l'après-guerre*. Brochure honorée d'une lettre de S. G. Mgr Guilibert, évêque de Fréjus et Toulon. Lyon-Paris (Librairie catholique Emmanuel Vitte). Broch. in-16 de 88 pages. Prix : 1 franc 25.

Les angoissants problèmes de l'avenir ont pour base nécessaire la réorganisation et la régénération religieuse de la France.

Pour y travailler, il faut connaître à fond les mailles étroites du filet légal dans lequel on a enfermé le catholicisme ; s'ingénier à tirer parti de ces rares lueurs de liberté que nos institutions nous laissent d'une manière ou d'une autre, tel est le problème auquel M. Raoul de Guntz a appliqué une rare expérience des affaires et un esprit formé à la plus foncière discipline catholique.

Il n'y a pas une ligne qui ne contienne le germe d'idées fécondes ; si les bases sont irréprochables, les conceptions personnelles qui sont élevées sur ces bases sont séduisantes et ingénieuses, la préface écrite par le chevalier Pidoux, camérier secret de S. S. Benoît XV, montre l'à-propos de ce travail et sa grande utilité. Les catholiques ont fait trop sincèrement l'union sacrée pour ne pas comprendre qu'il ne faut pas en faire un lit de repos : il faut s'organiser sans tarder. Des brochures comme celle-ci sont, pour cette organisation, des éléments précieux pour ne pas dire indispensables.

BULLETIN SOCIAL

DOCTRINE

UNE FAILLITE

Le socialisme a trouvé au Canada des amis, des alliés, des défenseurs. Des chefs ouvriers ont travaillé à recruter des adeptes aux doctrines et aussi aux organisations socialistes. On a même voulu faire croire que l'avenir de la société civile était au socialisme.

Avant la guerre, les socialistes d'Europe se faisaient forts d'empêcher tout conflit armé entre les nations, où ils escomptaient l'efficacité de leur internationale. En France, en Angleterre, en Italie les socialistes étaient pour l'internationale et pour le pacifisme. En Allemagne et en Autriche, ils étaient davantage patriotes ou plutôt nationalistes, mais, sincèrement ou par feinte, ils arboraient une teinte internationale, qui leur servait de passeport, pour illusionner les socialistes français, anglais, italiens, sur leurs sentiments.

La guerre est survenue, mettant en complète déroute toutes les prévisions des socialistes, réduisant à néant leurs promesses pacifistes et leur influence pacificatrice.

Impuissants à empêcher la guerre, impuissants à en abrégier la durée, ils ont plutôt contribué à encourager ceux qui l'ont voulu et la veulent encore.

Pendant que les socialistes allemands trompaient les "camarades" des autres pays et sur les intentions de l'Allemagne et sur l'efficacité de leur intervention pour empêcher la guerre, favorisant ainsi, en les masquant, les préparatifs d'un pangermanisme très national, les socialistes de France, d'Angleterre et d'Italie, croyant aux belles paroles des camarades allemands et aux doctrines fallacieuses disséminées par l'Allemagne, poussaient leurs pays respectifs au désarmement progressif, se faisant eux aussi, la plupart, mais pas tous, inconsciemment, les complices de l'agression préparée sournoisement par la Germanie.

Depuis que la guerre suit son cours, une bonne partie des socialistes dans les pays alliés, sont restés favorables à l'Allemagne

et ont travaillé pour son compte en créant des embarras à leurs gouvernements, en préparant des congrès pour tendre la main aux camarades allemands et préparer avec eux une paix allemande. Cette quasi-alliance des socialistes, démocrates furieux, avec l'autocratie allemande, également furieuse, est un symptôme déconcertant absolument, pour qui ne connaît pas la puissance d'expansion et de pénétration de l'or allemand. Mais ce spectacle est surtout celui d'une faillite monumentale, faillite du socialisme sur toute la ligne. Avant comme pendant la guerre, ce parti tapageur s'est montré arrogant dans ses exigences et ses prétentions, mais impuissant dans ses opérations et ses négociations, si ce n'est pour créer des embarras dont souffre la patrie et dont profitent souvent, il est vrai, en les payant, les ennemis de leur patrie.

Cette faillite, aujourd'hui si patente, des socialistes dans le champ de la politique internationale, doit faire ouvrir les yeux de ceux qui croiraient encore ingénûment à leur compétence dans l'ordre de la politique intérieure et de l'économie domestique.

" LE DEVOIR DES TERRIENS "

C'est le titre d'un éloquent appel de l'excellente " Correspondance hebdomadaire ", aux terriens de France, appel que doivent aussi entendre les bons terriens du Canada.

" Le sort de la France — et aussi le sort du Canada — est pour la grande part entre les mains de ceux qui portent le beau nom de paysans . . . C'est aux terriens, c'est aux paysans et à tous ceux, propriétaires ou autres, dont la condition sociale est liée à la leur, qu'incombe le double devoir national de garder la terre à l'homme et de garder l'homme à la terre."

Et l'appel se fait plus pressant en faveur de "cette grande école de vertus morales et sociales qu'est la terre. Tous ceux qui vivent aux champs, tous ceux qui peuvent y exercer une influence, ont le devoir patriotique de maintenir la terre en culture et en même temps de maintenir l'homme à la terre."

Le souci patriotique français qui inspire cet appel est stimulé par les désastres de la guerre, par la clairvoyance des besoins les plus urgents qui suivront la guerre.

La guerre fait assez sentir chez nous ses effets pour faire comprendre à tous les vrais patriotes que c'est vers les champs, vers la culture du sol qu'il faut diriger non seulement toutes les énergies disponibles des travailleurs, mais aussi tout le zèle de ceux qui ont de l'influence sur notre peuple. La rareté des travailleurs n'a pas attendu la guerre pour se faire sentir dans nos campagnes. La désertion des champs et l'affluence disproportionnée vers les villes, sont des maux dont notre peuple et notre pays souffrent depuis déjà une quinzaine et même une vingtaine d'années.

Pendant, chez nous tout autant qu'en France, la terre reste " la grande école de vertus morales et sociales ", dont notre peuple a particulièrement besoin, pour se conserver, pour grandir, pour durer.

Il ne faut pas que la vue des dangers extérieurs que court notre existence de Canadiens-Français, nous fasse perdre de vue les dangers plus grands qui nous viennent de notre propre négligence, ou de la fausse orientation que nous donnons à nos énergies, à notre développement, à nos destinées. Notre histoire ancienne et aussi notre histoire plus récente devraient nous apprendre que ce ne sont pas les ennemis ni les adversaires du dehors qui peuvent nous faire le plus de mal. Un peuple se perd sous le poids de ses propres fautes, bien plus que sous les coups même redoutables de ses ennemis.

Or parmi les fautes les plus fatales à notre existence que nous puissions commettre ou laisser commettre — ceci regarde particulièrement nos dirigeants — il faut compter la désertion des campagnes, l'abandon du sol et de l'agriculture.

La désertion des campagnes nous a fait perdre depuis vingt ans beaucoup plus que la guerre n'a fait perdre et ne fera perdre à notre province; comme l'alcool nous a fait perdre plus, en vies, en énergies, en argent que la guerre présente, qui est bien pourtant la guerre la plus désastreuse qu'il était possible d'imaginer.

Pour les peuples comme pour les individus, la perdition vient surtout d'eux-mêmes comme le salut vient surtout de Dieu.

Que Dieu nous ramène et nous attache à la terre, à la culture de notre sol, pour nous sauver, et nous, n'allons pas nous

perdre en désertant cette source abondante de bonne et forte vie nationale.

Le devoir des terriens de favoriser la terre, c'est aussi le devoir de tous les patriotes intelligents, qui ont le cœur de faire ce que leur demande l'intérêt de la patrie et de la race.

POURQUOI NOUS SOMMES CONTRE LES "VUES"

Pourquoi, en général, nous sommes contre les "vues"? Parce qu'elles sont la mort des bonnes mœurs. L'impureté est, aujourd'hui comme toujours, le péché mignon du monde; les amuseurs publics le savent bien, et c'est sans doute pourquoi ils en font volontiers une matière à succès.

Et de quoi se composent donc les menus quotidiens que l'on y sert en pâture aux affamés de sensations violentes? De passions raffinées, de situations risquées, d'audaces outrageantes, de gestes douteux, d'attitudes provoquantes. Puis ce sont les décors lestes, les costumes lascifs; le tout accompagné d'une musique folle, enivrante, lascive. L'on vient avant tout à y représenter l'amour: non pas certes l'amour infiniment pur et infiniment saint que le Christ a appelé à l'honneur de symboliser l'amour-que lui-même a voué à l'Église son Épouse, mais l'amour sensuel et impur qui s'épanouit à l'aise dans les cœurs pourris. La sainteté du mariage, son unité, ses obligations de fidélité, de dévouement, de sacrifice, y sont raillées et odieusement flétries; les vices qui séparent les époux et préparent la décadence de la famille et de la société y sont préconisés avec un sans-gêne diabolique; l'amour chrétien qui s'appuie sur Dieu, qui se soumet à des lois rigoureuses, qui vit de devoirs, y est représenté comme une vieillerie, comme une naïveté indigne de notre siècle. Ne me dites pas que le "Cinéma" est muet, et que par conséquent il est incapable de tenir un pareil langage? Il parle tout aussi bien que le théâtre et le roman, dont il fait revivre les scènes avec une parfaite exactitude.

Et ce sont des mères qui se préparent au rôle maternel, en prostituant à toutes ces hontes un cœur qui ne leur appartient plus! Et jeunes filles et mères chrétiennes ont l'audace d'affirmer que cela ne leur fait rien, qu'elles n'y prennent pas de mal! Et ce sont de chères petites âmes, encore pures et intactes, que l'on convie à de tels spectacles, dont on remplit l'imagination d'images impures qui y resteront gravées jusqu'à l'heure, hélas bien prochaine, où les explications viendront faire se lever la moisson des désirs troublants et des plaisirs écœurants!

— *La Tempérance.*